

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 20 mars 2023

Présents: Mmes ALET, BASTIDE, BOUYSSI, DURAND, CAZOR, COUVIGNOU, RISPOSI
MM. BONNEFOUS, CALVET, DIEUDE, FORESTIER, GAYRARD, MONTOYA,
ROMIGUIERE, TEULIERE, VENE.

Absent excusé : Mmes BERGOUGNOUX, CALMELS

Procurations : Pierre ARSAC à Bernard ROMIGUIERE

- Clément Teulière est désigné secrétaire de séance

➤ Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 13 et 27 février 2023

➤ Compte administratif et compte de gestion 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Mr FORESTIER Maire Adjoint en charge des finances.

Monsieur FORESTIER donne les chiffres du compte administratif 2022 qui sont les suivants :

➤ Section fonctionnement :	Dépenses :	1 151 921.75 €
	Recettes :	1 800 351.99 €
➤ Section investissement :	Dépenses :	1 197 492.71 €
	Recettes :	1 774 423.52 €

Monsieur FORESTIER indique que le compte administratif est en parfaite concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier principal.

Le compte administratif est soumis au vote :

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion est soumis à approbation du conseil :

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

➤ Affectation du résultat 2022

Mr FORESTIER Maire Adjoint en charge des finances après avoir présenté le compte administratif propose l'affectation du résultat 2022 suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses 2022	1 151 921.75
	Recettes 2022	1 528 337.56
	Résultat 2022	<u>376 415.81</u>
	Résultat de fonctionnement reporté 2021	<u>272 014.43</u>
	Résultat total à affecter	648 430.24
INVESTISSEMENT	Dépenses 2022	1 197 492.71
	Recettes 2022	<u>1 626 496.89</u>
	Résultat d'investissement 2022	429 004.18
	Résultat d'investissement reporté 2021	<u>147 926.63</u>
	Résultat d'investissement total 2022	576 930.81
	Restes à réaliser dépenses	1 555 122.60
	Restes à réaliser recettes	<u>713 563.60</u>
	Résultat restes à réaliser 2022	- 841 559.00
	Besoin de financement	- 264 628.19

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement du budget principal		648 430.24
Besoin de financement de la section investissement R 1068		264 628.19
Excédent de fonctionnement à reporter en 2023 R 002		383 802.05
Excédent d'investissement à reporter en 2023 R 001		576 930.81

Après présentation le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée

➤ **taux de fiscalité 2023**

Monsieur le Maire indique que. Le conseil municipal doit voter les taux de TH, TFB et FNB de 2023. Il propose donc de reconduire en 2023 les mêmes taux que ceux de 2022 qui sont :

Taxe d'habitation : 11.97 %
 Taxe foncière bâtie : 45.71 %
 Taxe foncière non bâti : 97.95 %

Après délibérations le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des taxes comme présenté ci-dessus

➤ **Tarif 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr FORESTIER Maire Adjoint en charge des finances. Monsieur Forestier indique que le document récapitulatif des tarifs municipaux de 2023 a été envoyé à chaque membre du conseil.

Les prix suivant seront appliqués à compter du :

1^{er} avril 2023 :

- Raccordement électrique 30€/ jour
 - Mise à disposition du Parc de l'Abbaye 500€/ jour

1^{er} septembre 2023 :

- Repas adulte 4,90€
 - Occupation de la salle polyvalente par l'enseignement supérieur 25€/ heure

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs municipaux présentés

➤ **Demande de subventions pour opérations BP 2023**

Monsieur Le Maire indique que les dossiers de demandes de subventions : DETR et Fonds verts ont été déposés auprès des services de l'Etat, suite à la première étude réalisée par les services de l'Etat certaines modifications et compléments sont nécessaires, notamment pour la modernisation de l'éclairage public, pour être éligible aux aides demandées, les travaux doivent concerner 10% du parc global. Une nouvelle étude a donc été demandée, le montant prévisionnel des travaux passe de 18 406 € à 33 076 €.

Monsieur le Maire propose donc le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS	ESTIMATIONS	DEMANDES PARTICIPATIONS				COMMUNE
	HT	Fond vert	DETR	SIEDA	DEPARTEMENT	
Modernisation énergétiques des équipements Salle polyvalente	82 904,43 €	41 452,22 €			8 290,44 €	33 161,77 €
<i>Eclairage</i>	<i>36 927,00 €</i>	<i>18 463,50 €</i>				<i>18 463,50 €</i>
<i>Gestion chauffage, ventilation et accès</i>	<i>45 977,43 €</i>	<i>22 988,72 €</i>				<i>22 988,72 €</i>
Création ombrière avec installation de panneaux photovoltaïque	45 504.84		13 651.45			31 853.39 €
Rénovation chauffage vestiaires stade foot	25 191,95 €	12 595,98 €				12 595,98 €
Poursuite travaux restructuration école	35 566,52 €		14 226,61 €		3 556,65 €	17 783,26 €
<i>Peintures</i>	<i>12 165,00 €</i>		<i>4 866,00 €</i>			<i>7 299,00 €</i>
<i>Eclairages</i>	<i>12 846,64 €</i>		<i>5 138,66 €</i>			<i>7 707,98 €</i>
<i>Plafond</i>	<i>2 895,07 €</i>		<i>1 158,03 €</i>			<i>1 737,04 €</i>

<i>Acoustique classes</i>	7 659,81 €		3 063,92 €			4 595,89 €
Modernisation éclairage public	33 076.00 €	16 538.00 €		4 961.40 €		11 576.60 €
	222 243.74 €	70 586.20 €	27 878.06€	4 961.10 €	11 847,10 €	106 971.00 €

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire et après délibération les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Décident le principe de réalisation des travaux
- Approuvent ce nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Autorisent M.le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR et des Fonds verts
- Autorisent M. le Maire à solliciter le financement du SIEDA, du conseil Départemental et d'autres cofinancements le cas échéant
- Autorisent M.le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération
- Décident d'annuler et remplacer par cette délibération celle du 27 février ayant le même objet

➤ **Budget 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr FORESTIER Maire Adjoint en charge des finances.

Monsieur FORESTIER présente le budget 2023 qui s'élève à :

- Section fonctionnement : 1 848 812.40 €
- Section investissement : 2 219 899.60 €

Après avoir pris connaissance du budget et après délibérations, les membres du conseil municipal procèdent au vote :

Le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité

➤ **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire que par leur ancienneté deux agents peuvent prétendre à un changement de grade

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20 mars 2023,

Considérant la nécessité de créer : - un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- un emploi d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe d'école maternelle

en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création : - d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet
- d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe d'école maternelle

- la suppression d'un emploi : - d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet
- d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe d'école maternelle permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2023,

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe : - ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe : ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1

Filière : Medico-sociale,

Cadre d'emploi : Agent spécialisé d'école maternelle,

Grade : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe d'école maternelle : - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Grade : Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe d'école maternelle : - ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

➤ **Modification des heures d'extinction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération en date du 19 septembre 2016, le conseil municipal avait décidé de l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30. Le contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie et de l'incitation des services de l'Etat à mettre en place des moyens d'économie d'énergie, la commission des travaux a réfléchi sur un élargissement des heures d'extinction.

La proposition est la suivante : extinction de l'éclairage public de 22h à 6h30 à l'exception des avenues de l'Abbaye, des Arcades et de Millau (de Rodez à l'école).

Après délibérations les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la proposition d'extinction de l'éclairage public comme proposé ci-dessus.